

---

## Notice pour la réorientation à l'inter-semestre 2024-2025

---

**La procédure de réorientation à l'inter-semestre concerne tous les étudiants français et étrangers inscrits en première année d'une formation de l'enseignement supérieur français au titre de l'année universitaire 2024-2025.**

Elle permet ainsi aux étudiants inscrits en première année de BTS, CPGE ou en première année d'une formation préparée dans un autre établissement d'enseignement supérieur français en 2024-2025 (L1, BUT 1...). de demander à changer de discipline à la fin du premier semestre.

Avant d'entreprendre votre démarche de réorientation, il est recommandé d'assister aux réunions d'information proposées par le SCUIO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) au bâtiment A, salle 348, le :

- mardi 08 octobre à 15h
- mercredi 16 octobre à 10h
- mercredi 06 novembre à 15h
- jeudi 07 novembre à 10h

Vous devez également prendre rendez-vous avec un conseiller du SCUIO-IP pour bénéficier d'un entretien individuel afin de préparer au mieux votre parcours d'études, votre projet et votre insertion professionnelle.

### **SCUIO-IP :**

→ **Courriel : [scuio@univ-paris8.fr](mailto:scuio@univ-paris8.fr) / Tél. 01 49 40 67 17 (informations et prise de rendez-vous téléphonique)**

### **Trois types de réorientation sont possibles**

- La réorientation interne qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre à Paris 8
- La réorientation externe « arrivée » qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre dans un autre établissement et qui se réorientent vers Paris 8
- La réorientation externe « départ » qui concerne les étudiants qui quittent Paris 8 à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre pour se réorienter vers un autre établissement.

### **Réorientation interne au sein de Paris 8**

Si vous êtes inscrit.e à l'université Paris 8 en première année de licence (L1) ou de BUT et que vous souhaitez vous réorienter dans une autre première année de licence au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté.e.

**Téléchargez le formulaire de réorientation interne à partir du 07 novembre 2024, prenez rendez-vous avec un conseiller du SCUIO-IP** et déposez-le auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée.

**Si l'avis est favorable, vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions** pour régulariser votre inscription administrative. Votre carte étudiante sera actualisée, sans paiement de nouveaux droits de scolarité.

**Date limite de dépôt des demandes de réorientation :**

- Le 12 décembre 2024 (16h) pour la Licence Science politique
- Le 13 décembre 2024 pour la Licence Information-Communication
- Le 12 décembre 2024 pour la Licence Sciences de l'éducation
- Le 20 décembre 2024 pour la Licence LLCER, parcours Mondes Anglophones (uniquement pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en double licence Études anglophones-Histoire qui souhaitent se réorienter)
- **Le 06 janvier 2025** pour toutes les autres licences

**Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :**

- Le 16 janvier 2025

**Secrétariats pédagogiques :**

- Coordonnées : <http://www.univ-paris8.fr/Licences>

**Bureau des inscriptions :**

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Bureau-des-inscriptions>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

**Réorientation externe pour une arrivée à Paris 8**

Si vous êtes inscrit.e en première année d'une formation dans un autre établissement que l'université Paris 8 (1<sup>ère</sup> année de BTS, CPGE, BUT, Licence...) et que vous souhaitez vous réorienter dans une première année de licence au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté.e.

**Téléchargez le formulaire de réorientation externe** et déposez le formulaire auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée. Ce formulaire doit être signé et tamponné par votre établissement d'origine.

Après examen de votre dossier, **si votre demande est acceptée vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions** pour régulariser votre inscription administrative.

**Date limite de dépôt des demandes de réorientation :**

- Le 12 décembre 2024 (16h) pour la Licence Science politique
- Le 13 décembre 2024 pour la Licence Information-Communication
- Le 12 décembre 2024 pour la Licence Sciences de l'éducation
- Le 20 décembre 2024 pour la Licence LLCER, parcours Mondes Anglophones (uniquement pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en double licence Études anglophones-Histoire qui souhaitent se réorienter)
- **Le 06 janvier 2025** pour toutes les autres licences

**Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :**

- Le 16 janvier 2025

**Secrétariats pédagogiques :**

- Coordonnées : <https://www.univ-paris8.fr/Licences>

**Bureau des inscriptions :**

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Bureau-des-inscriptions>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

**Demande de réorientation externe pour un départ de Paris 8**

Si vous êtes inscrit.e à Paris 8 et que vous souhaitez vous réorienter à l'issue du premier semestre vers un autre établissement, veuillez prendre contact avec l'établissement d'accueil pour connaître les conditions d'admission.

### **Attention**

Les étudiants de nationalité étrangère hors Espace économique européen inscrits en BTS, CPGE ou BUT et désireux de s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année de licence (L1) dans le cadre de la procédure de réorientation doivent avoir suivi la procédure de demande d'admission préalable (DAP).